

Paris, le 10 aout 2023

Communiqué information réglementée

**Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du
Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022
de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/fr/espace-investisseurs/information-financiere-reglementee>

Le premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022 a été déposé le 10 aout 2023 auprès de l'AMF, et est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129 sous dépôt n°**D.23-0268-01**.

Ce document inclut notamment le rapport financier semestriel de la BFCM.

Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur :

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/informations/contact.html>

Contact Relation Investisseurs

Banque Fédérative du Crédit Mutuel: Sandrine Cao Dac Viola : BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr